

SEANCE DU 15 décembre 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	8

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre 2021, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain
GUINDT Philippe

OGER Isabelle
THILL Céline
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSÉS

BRUN Jérôme
DEBAILLEUL Delphine
PEREIRA Julien
REUTER Olivier

Donnant procuration à GUINDT Philippe

SIVEC Jean
VALANCE Bénédicte

Donnant procuration à IMMER Alain

Donnant procuration à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2021 – 587 Convention d'accompagnement par Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE)

Le Conseil Municipal souhaite une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant le stationnement.

Monsieur le Maire, soumet une convention de mission d'accompagnement entre la Mairie de Beyren-Lès-Sierck, représentée par Monsieur Philippe GAILLOT, Maire et Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE), représenté par sa Présidente, qui a pour objet d'accompagner la commune de Beyren-Lès-Sierck dans la sélection d'un bureau d'études pour la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Contribution de la collectivité : Une contribution de 500,00 euros est demandée à la collectivité pour participation aux frais engagés par le CAUE pour la réalisation de la mission.

Durée de la convention : la présente convention sera signée pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission, jusqu'au choix du bureau d'étude.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, un maire adjoint, à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 21/12/2021

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/12/2021

Le Maire,



